



LES EXÉCUTIFS DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE, NEUCHÂTEL, PESEUX ET VALANGIN COMMUNIQUENT

Aux représentant-e-s des médias

Créative, innovante, la nouvelle commune de Neuchâtel osera le changement

Oser le changement et donner envie, plus que jamais, de vivre à Neuchâtel! C'est par cette affirmation que les exécutifs de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin ont présenté mardi soir aux membres des Conseils généraux et aux cadres des quatre communes leur vision et leurs ambitions pour la nouvelle commune de Neuchâtel, qui doit naître au 1^{er} janvier 2021. Ces réflexions, ainsi que l'état d'esprit dans lequel s'inscrivent les travaux de co-construction et le processus institutionnel, ont également été présentés ce mercredi aux médias par des représentants du Comité de pilotage.

Devenir un haut lieu de la créativité et de l'innovation, viser la simplicité et l'efficacité, donner envie de vivre à Neuchâtel et, surtout, oser le changement, dans le respect des identités de chacun-e : les autorités des communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin ont présenté mardi à Peseux et mercredi à Corcelles-Cormondrèche leur vision partagée et leurs ambitions pour la nouvelle commune de Neuchâtel qui naîtra au 1^{er} janvier 2021, ainsi que les prochaines étapes importantes du processus institutionnel. Elles ont aussi présenté l'état d'esprit qui doit guider les travaux de co-construction, qui prendront un tour très concret au premier semestre 2020.

« *L'objectif est de présenter aux nouvelles autorités qui seront élues le 14 juin prochain un document de référence, un projet de territoire qui donnera vie à la volonté des habitant-e-s de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin de construire leur avenir ensemble* », a relevé Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale de Neuchâtel et coprésidente du Comité de pilotage (Copil). Le socle sur lequel reposent les travaux est en effet la convention de fusion, acceptée par la population, qui dessine déjà assez précisément les contours de la nouvelle commune : nom, armoiries, coefficient fiscal, assemblées citoyennes, etc. Le rapport de 2016 aux Conseils généraux et la convention de fusion peuvent être consultés [sur ce lien](#).

Collaboratrices et collaborateurs impliqués

Le travail du Copil, composé de représentants des exécutifs des quatre communes, a démarré au début de l'été, sans attendre le verdict du Tribunal fédéral qui a levé le dernier obstacle en novembre. Deux mandataires, la société Actaes et le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) l'accompagnent depuis juin. Les exécutifs ont élaboré une vision et des ambitions communes, et défini l'état d'esprit qui doit guider les travaux. « *Nous voulons donner envie de vivre à Neuchâtel, au sein de notre vaste et beau territoire qui possède des atouts majeurs et un magnifique potentiel. Il s'agit de les mettre davantage en valeur* », explique Thomas Perret, conseiller communal à Corcelles-Cormondrèche.

Et ceci par une approche innovante et créative de co-construction. Ainsi, une plateforme interne, à l'intention des 1350 collaboratrices et collaborateurs, propose déjà des postes vacants en mobilité interne et permet aux employés de faire part de souhaits professionnels, d'y déposer leurs questions, voire leurs craintes. « *Nous avons besoin de toutes les compétences, nos personnels doivent être impliqués dans le processus et s'y sentir concernés, écoutés* », explique Rolf Schneider, conseiller communal de Peseux, lui aussi coprésident du Copil. Il rappelle que l'ensemble du personnel aura une place dans la nouvelle commune.

A l'écoute des besoins des citoyens

Au-delà des dicastères traditionnels des communes, des groupes de travail avanceront par thématiques : accueil-culture-vie sociale / logement-formation-économie / environnement-mobilité-protection / organisation-infrastructures. « *Notre objectif est de construire une administration efficiente et orientée vers les besoins des citoyens* », précise Aurélie Widmer, conseillère communale à Valangin. Qui ajoute que les autorités actuelles devront veiller l'an prochain à ne pas engager leur commune sur des dépenses ou des actions portant sur plusieurs années. Les autorités élues le 14 juin 2020 n'entrent en effet en fonction qu'au 1^{er} janvier 2021.

Par contre, il est prévu que les Conseils généraux, sous une forme à définir avec leurs bureaux, travaillent d'ores et déjà sur le nouveau règlement général de la commune, voire sur le mode d'élection des conseillers communaux. Le résultat de ces travaux serait ensuite transmis à leurs successeurs, tout comme le projet qui émanera des travaux des exécutifs.

Oser le changement sera donc l'un des maîtres-mots des douze mois à venir. Les quatre exécutifs s'y engagent avec enthousiasme et détermination.

Le 11 décembre 2019

Les Conseils communaux
de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin

Renseignements complémentaires :

Co-Présidence du Comité de pilotage :

Violaine Blétry-de Montmollin : violaine.bletry-demontmollin@ne.ch, 079 371 96 43

Rolf Schneider : CCPeseux.Rolf.Schneider@ne.ch, 032 886 59 10